

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
13 mars 2018**

PUBLIE LE : 12 avril 2018

Délibération n° 130318-10B : Tarifs 2018 pour le tri et le traitement des déchets hors incinération

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le six mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 MARS 2018

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Maryse DI BERNARDO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

ADDUSITE
Date de réception en préfecture : 12/04/2018
078-209062461-20180412-130318-10B-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Emilie LAMBERT, Responsable du SIDRU
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	25
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	25

SIDRU / CS -130318-10B

OBJET : TARIFS 2018 POUR LE TRI ET LE TRAITEMENT DES DECHETS HORS INCINERATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 qui interdit la délégation de compétence du comité au président pour fixer les tarifs ;

VU la convention de coopération pour le traitement des emballages signée en 2013 avec le SIVaTRU ;

VU le marché de traitement des déchets verts signé avec la société PAPREC pour une durée de deux ans reconductible deux fois un an à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

VU le marché de traitement des encombrants allotis en trois lots et signés avec les sociétés VERTCOMPOST et SEPUR pour une durée de deux ans reconductible deux fois un an à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

CONSIDERANT que chaque année, une formule de révision des prix est appliquée au prix à la tonne initial ;

CONSIDERANT que le SIDRU refacture à ses membres le prix mensuel du traitement des déchets hors incinération en fonction des tonnages apportés et à l'euro près ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXE le prix de traitement des déchets à la tonne, hors incinération, pour l'exercice 2018, selon les tarifs suivants :

Tri des emballages :

	Prix € HT/t	Prix € TTC/t
Emballages en mélange	183,71	202,08
Emballages seuls	257,27	283
Journaux seuls	48,27	53,1
Verre	7,28	8,01
Déclassement emballages	14,54	15,99
Déclassement verre	107,88	118,67

Traitement des encombrants :

	Prix € HT/t	Prix € TTC/t
Lot 1 et lot 2	88,74	97,61

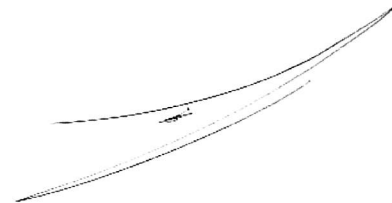
Traitement des déchets verts :

	Prix € HT/t	Prix € TTC/t
Lot 1 et lot 3	22,69	24,96
Lot 2	28,25	31,08

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 12 avril 2018

Transmis en préfecture et affiché le 12 avril 2018

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal